

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 8

Artikel: Réalisation militaires françaises présentes et futures
Autor: Schneider, Fernand-Thiébaut
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réalisations militaires françaises présentes et futures

I. INTRODUCTION

Avec la prise de pouvoir du général de Gaulle, le développement des moyens militaires français a été essentiellement celui de la « force de frappe » nucléaire. D'une part, cet accent porté sur l'arme majeure procédait de motifs politiques, de l'autre — en dépit d'un immense effort demandé au budget des années récentes — les ressources mises à la disposition de la défense ont été forcément trop limitées pour permettre un même effort dans le domaine atomique et dans celui des équipements de type classique.

En effet, le chef d'Etat tenait avant tout à faire passer son pays dans la catégorie des « possédants » nucléaires: c'était là une question de « standing » sur le plan international. Mais, du fait du coût élevé des bombes et engins atomiques, des sacrifices sensibles ont dû être consentis sur les grandes unités conventionnelles et leur armement.

Il n'en demeure pas moins que le tryptique de la Défense nationale française comprend toujours ses trois volets essentiels:

La Force nucléaire stratégique;

Le Corps de bataille aéroterrestre et les Forces navales, ainsi qu'une Force d'intervention;

Les Forces de la défense opérationnelle du territoire (D.O.T.).

* * *

Avant d'aborder l'étude des trois composantes de l'appareil militaire français, il convient de souligner le fait que le budget de la Défense nationale a subi, depuis 1965, des réductions successives de plus en plus importantes.

En effet, les crédits en cause, qui représentaient encore, en 1965, 5,6% du P.N.B., ont été ramenées à 5,3% en 1967, à 3,4% en 1970 et à 3,27% seulement en 1971.

Dans ces conditions, la France est actuellement l'un des pays qui dépensent le moins pour la défense.

Mais que représentent, dans les conditions du moment et après l'effort initial en faveur de l'armement atomique — suivi d'une période d'austérité qui atteint surtout les armées classiques — les trois composantes de l'appareil de défense français ?

II. LA FORCE NUCLÉAIRE STRATÉGIQUE ET SON HISTOIRE

Pour parvenir à une opinion objective en la matière, il convient de considérer d'abord l'historique de la force de frappe. Car celle-ci est née — avant l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle — d'un refus américain profondément regrettable.

La grande puissance mondiale souffrait alors d'un véritable complexe de supériorité. Elle venait de sortir victorieuse de la plus grande des guerres de l'histoire. Elle avait érigé en dogme l'affirmation de son leadership sur tous les continents et notamment dans l'OTAN.

Cette prétention au commandement de l'ensemble du monde libre, face à la poussée soviétique, a souvent indisposé les nations libres associées aux Etats-Unis. Elle a suscité bien des réactions, même sur le continent américain, où la direction de l'O.A.S. est actuellement contestée aux chefs de Washington.

Au sein de l'Alliance atlantique, elle a provoqué notamment le « dégagement » français, qui n'est en fait que l'aspect le plus spectaculaire d'une certaine crise de l'OTAN, fort heureusement conjurée actuellement. Il faut avoir conscience de ce malentendu franco-américain pour comprendre la « philosophie » de la doctrine du général de Gaulle en matière de défense nationale.

En fait, l'intention française de fabriquer l'arme majeure remonte à la quatrième République. Il était apparu aux dirigeants d'alors qu'un pays d'un certain rang ne pouvait disposer d'une armée vraiment efficace face au danger de l'Est que s'il possédait des moyens atomiques. Les chefs français demandaient donc à leur gouvernement de s'adresser à la puissance-guide de l'Alliance pour l'obtention d'armes nucléaires. A cette demande Washington répondit par une fin de non-recevoir. L'Amérique entendait maintenir son monopole vis-à-vis des alliés européens dépourvus.

Les Etats-Unis avaient bien donné à leurs associés une garantie totale pour le cas d'une agression venant de l'Est, à laquelle ses dirigeants pre-

naient l'engagement de riposter par une intervention atomique massive. Ils voulaient cependant rester les maîtres de la décision stratégique. Et cette attitude s'accentua par la suite, lors de l'acquisition de la parité atomique par les Soviétiques.

Entre-temps, la France, à grands frais, avait lancé ses essais nucléaires. Ceux-ci allaient prendre tout leur développement sous la direction du général de Gaulle. Et le chef d'Etat français allait formuler une nouvelle doctrine militaire plus strictement nationale pour son pays, en réplique en quelque sorte à la prétention américaine au « leadership » de l'Alliance atlantique.

A vrai dire, le général de Gaulle a toujours été un partisan de la souveraineté intangible de la France, de cette « maxima potestas » jadis érigée en dogme par les légistes, par Bodin surtout, pour asseoir le pouvoir absolu des rois de France. Cette attitude fondamentale a seulement été exacerbée par le refus atomique américain et la prétention de Washington de maintenir sur l'OTAN la suprématie de la première puissance atlantique et mondiale. Pour bien comprendre la politique militaire française et la position de Paris par rapport à l'OTAN, il est indispensable de se rendre un compte exact de l'opposition fondamentale entre la conception du général de Gaulle et celle de Washington à l'époque du fameux « dégagement ».

*La thèse du général de Gaulle pour une défense française
dans le cadre de l'Alliance, mais en dehors de l'OTAN*

Le chef d'Etat français avait bien indiqué, lors de son départ de l'OTAN, les motifs de ce dégagement:

1. *Le rejet catégorique de toute intégration*, car, disait le général de Gaulle, la France, en acceptant ce processus d'une « inféodation », risquait d'être « effacée en tant que nation ».

L'on reconnaît là l'influence de la doctrine de la souveraineté nationale héritée des rois de France.

2. *Le danger, pour la France, d'être — du fait de ses engagements dans l'OTAN — entraînée « dans une guerre qui ne serait pas sa guerre ».*

3. *La condamnation de la théorie de la « riposte adaptée ».* Sur ce point, le chef français faisait état d'une crainte exprimée par divers

experts européens. L'on pouvait redouter, en effet, que dans le processus des aggravations successives — menées d'ailleurs sous direction américaine et avec des moyens insuffisants, car la doctrine qu'entendait imposer Washington eût exigé des forces conventionnelles accrues pour permettre tout l'éventail des escalades — l'Europe occidentale ne fût submergée avant l'obtention de la dissuasion recherchée.

Ce raisonnement est logique. Car, dans l'étrange échange de terrain contre du temps — celui qui devait amener l'agresseur à la conviction qu'il avait intérêt à négocier avant d'arriver à la réaction apocalyptique à laquelle il n'avait rien à gagner — c'était bien l'Europe atlantique qui fournissait le terrain. Et son territoire risquait donc d'être entièrement envahi avant le déroulement solennel des aggravations successives. Un général allemand avait d'ailleurs défini cette situation en déclarant que l'Europe entendait être « défendue et non pas libérée ».

Cette objection semblait d'autant plus justifiée que l'Amérique — qui imposait cette doctrine de la « flexible response » à ses alliés, en méconnaissant le principe fondamental de l'égalité entre partenaires atlantiques et celui de la suprématie du Conseil de l'OTAN, instance politique suprême de l'Alliance — donnait l'impression de vouloir réservé l'emploi de l'arme majeure à une attaque dirigée directement contre le territoire national des Etats-Unis.

4. La possibilité d'engager le dialogue avec une Russie disposée à tenter une entente avec l'Ouest.

De ce fait, le général de Gaulle fixait une nouvelle mission à l'Alliance. Celle-ci ne devait pas être seulement l'instrument de la défense atlantique, mais aussi celui de la maîtrise de l'opposition entre les deux blocs.

En d'autres termes, la communauté atlantique avait désormais pour deuxième vocation d'orienter les relations Est-Ouest avec la détente et de favoriser, de la sorte, les retrouvailles de l'Europe. Mais, ajoutait-il, quant à la solution du problème européen, elle doit être avant tout l'affaire des Européens eux-mêmes.

En outre, à côté de l'« Europe européenne », le chef d'Etat français parlait aussi parfois d'une « Europe de l'Atlantique à l'Oural », à vrai dire, sans jamais préciser autrement cette notion.

Il y a là toute une doctrine française, européenne et atlantique, qu'il convient d'avoir présente à l'esprit si l'on veut bien comprendre la poli-

tique militaire qui en découle encore aujourd’hui, après le départ du général de Gaulle. Mais à cette conception s’opposait, en 1966, celle des Etats-Unis, pour la défense de l’Occident du Pacte.

*L’attitude américaine en 1966: un « partnership » politique,
mais une défense intégrée sous « leadership » des Etats-Unis*

La position américaine est pleine de contradictions et Henry Kissinger — qui l’a remarquablement exposée, en juin 1966 devant une commission du Sénat — lui reprochait de contenir des « inconséquences ».

Elle peut se résumer en trois propositions:

1. Un lien étroit avec l’Europe, sous la forme d’un *partnership politique* — d’une association — entre « égaux ».

2. En conséquence: *un soutien illimité du devenir européen*, à orienter vers une construction à caractère fédéral.

3. Mais, *dans le domaine de l’Alliance atlantique, une défense intégrée, sous leadership américain*.

En somme, d’une part, sur le plan politique — et bien que ce vocable n’ait pas été prononcé — Washington aspirait, dans sa doctrine, à une association entre les *Etats-Unis d’Europe* et ceux d’Amérique, sous la forme probable d’une sorte de *Confédération euraméricaine*.

Par contre, *sur le plan stratégique, l’Amérique entendait rester le « leader » incontesté de la défense atlantique*.

Car, disait-on à Washington, une défense est indivisible, et, dans ces conditions, qui d’autre pourrait en assumer la responsabilité dans l’OTAN que la nation détentrice des 95 % du potentiel nucléaire occidental?

Bref, du fait de cette opposition des doctrines de coopération et de défense, suivie du « dégagement » opéré par le général de Gaulle, la rupture entre la France et l’OTAN est désormais un fait accompli. Mais la France reste fidèle à l’Alliance. Elle pratique les dialogues et les accords bilatéraux avec ses partenaires atlantiques. Une entente est intervenue avec l’Allemagne pour les troupes stationnées en République fédérale et des plans ont été établis par la France et les autorités alliées pour une coopération éventuelle entre les armées du Corps de bataille et les forces de l’OTAN, en cas de conflit.

En bref, sur le plan de la défense occidentale, la concertation a pris la place de l'antérieure intégration. Il est à remarquer d'ailleurs que les relations entre les troupes françaises d'Allemagne et les autorités militaires locales n'ont jamais été aussi cordiales que... depuis le dégagement français.

Il n'en demeure pas moins que la France a retrouvé sa liberté d'action militaire. Celle-ci porte avant tout sur la Force nucléaire stratégique, qui prend toute sa valeur du fait du dégagement de l'OTAN. Mais que représente actuellement cette composante essentielle du potentiel de défense français?

L'état actuel et les perspectives de la Force nucléaire française

Que vaut, en dernière analyse, cette « force de frappe » qui a coûté tant de sacrifices à la France? En dépit de toutes les critiques formulées à son sujet, il faut bien reconnaître que, sur le plan international de la considération, elle représente, tout compte fait, un certain « standing ».

Car l'univers comprend actuellement deux sortes de pays: ceux qui possèdent l'arme majeure et ceux qui en sont dépourvus. L'on s'est longtemps moqué de la « bombette » française. Cette plaisanterie a cessé: la France occupe désormais une place honorable, entre les deux Grands et les « dépourvus »...

Du point de vue militaire, bien des incertitudes demeurent sur l'efficacité de l'armement nucléaire français, comme d'ailleurs même pour celui des autres puissances atomiques. En effet, qui pourrait garantir l'arrivée à destination des avions stratégiques et que vaut la défense antimissiles soviétique? Les engins S.S.B.M. en voie d'installation sur le Plateau d'Albion¹ sont-ils suffisamment à l'abri des SS 9 russes, que les Américains redoutent tant pour leurs « Minuteman » ensilés? Et nos sous-marins nucléaires échapperont-ils aux avions-espions? Ne dit-on pas qu'un banc de poissons de seulement neuf mètres a été détecté par l'observation aérienne?

Ce sont là des incertitudes qui ne sont, certes, pas propres à l'armement français. Mais le danger est ici d'autant plus redoutable que ces moyens nucléaires sont plus réduits que ceux des forces américaines. Il

¹ Département de Vaucluse. Voir carte, p. 363, R.M.S. d'août 1966 (« A l'OTAN, quoi de nouveau? »). Réd.

convient d'ailleurs de souligner le fait que certains progrès de la technique des Etats-Unis bénéficiaient aux armes atomiques françaises. Par exemple, un système antimissiles à base de « lasers » serait de nature — si les espoirs américains dans ce domaine étaient couronnés de succès — à faciliter la pénétration des avions et engins de l'ensemble des puissances atlantiques.

Quoi qu'il en soit, la France possède actuellement, ou va posséder bientôt, les moyens nucléaires suivants:

Force aérienne stratégique:

Mirage IV:

62 avions construits, dont 30 à 40 opérationnels;

12 avions ravitailleurs, ;

Des bombes de 60 kt.

Installations ensilées:

S.S.B.S. (Sol-Sol-Balistiques-Stratégiques),

18 vecteurs en voie d'ensilement sur le Plateau d'Albion;

ogives nucléaires de 150 kt.

Forces navales:

M.S.B.S. (Mer-Sol-Balistiques-Stratégiques).

Il s'agit des engins des trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) du type « Redoutable », qui seront complétés ultérieurement par deux autres unités.

16 engins par S.N.L.E. (soit en tout 48);

ogives de 450 kt.

Arme tactique:

C'est le « Pluton », d'une charge de quelques kilotonnes, qui, au cours des années 1970-1975, doit équiper le Corps de bataille.

Mais que représente ce dernier et quelles sont les forces navales françaises d'aujourd'hui et de demain ?

III. LE CORPS DE BATAILLE AÉROTERRESTRE ET LES FORCES NAVALES FRANÇAISES

1. *L'armée de terre*

Sur le total des forces armées françaises — soit 571 000 hommes, l'armée de terre compte environ 320 000 hommes, répartis, à vrai dire,

entre le corps de bataille, pour l'essentiel, les forces d'intervention susceptibles de le renforcer, et les troupes à « vocation de D.O.T. », qui seront étudiées dans la suite de notre exposé.

Le *Corps de bataille*, élément principal de nos forces terrestres, comprend notamment la plus large part des hommes du contingent (plus de 200 000 hommes) incorporés dans l'armée.

Il se présente essentiellement sous la forme de la *1^{re} armée*, commandée actuellement par le général Hublot (PC: Strasbourg). Elle comprend deux corps d'armée :

1^{er} CA: Nancy.

Ce CA encadre trois divisions: 4^e, 7^e et 8^e, stationnées dans l'est de la France.

2^e CA: Baden-Baden: avec deux divisions, 1^{re} et 3^e stationnées en Allemagne fédérale.

La *11^e division d'intervention* — destinée aux actions extérieures, notamment dans les territoires d'outre-mer, échappe normalement au contrôle de la 1^{re} armée. Il s'agit d'ailleurs là d'une grande unité d'un type spécial, adaptée à la mission envisagée. Pratiquement ces troupes, généralement aéroportées ou aérotransportables, sont en majorité disponibles d'une manière permanente pour une intervention extérieure. Toutefois, en cas de nécessité, elles pourraient être affectées pour emploi au corps de bataille.

Quant aux *cinq divisions des forces de manœuvre*, elles sont d'un type nouveau. En effet, l'ancienne G.U. était trop lourde et insuffisamment adaptée au combat en ambiance nucléaire. On lui reprochait son manque de mobilité et son incapacité de séjournier dans des zones infestées. Il convenait donc :

de doter l'armée d'armes nucléaires tactiques: le « Pluton » est prévu à cet effet;

de constituer des G.U. mobiles, pourvues de moyens logistiques adéquats.

En conséquence, les cinq divisions de la 1^{re} armée présentent les caractéristiques suivantes :

1. Elles sont *légères*, d'un effectif de 16 000 hommes: 5000, pour les E.O.D.¹, 3600 pour chacune des trois brigades.

¹ Eléments Organiques Divisionnaires.

2. Elles sont *nucléaires* (engins Pluton sur AMX 30).
3. Elles comprennent 3 *brigades mécanisées* (chacune de 4 régiments :

1 régiment de chars, 2 régiments mécanisés, 1 régiment d'artillerie).
Provisoirement, l'une des brigades reste simplement motorisée, en attendant la livraison de certains matériels.

Il est à signaler que les régiments de chars sont équipés d'une cinquantaine de chars AMX 30, les régiments mécanisés d'engins AMX 13 et de V.T.T. (voitures tous terrains).

L'élément nucléaire sera représenté à l'échelon division, sous forme de deux batteries de deux rampes de lancement « Pluton ».

Les forces de manœuvre sont appuyées par des forces aériennes adéquates. Mais que représente actuellement l'aviation française ?

2. *Les forces aériennes françaises*

L'aviation française comprend actuellement *103 700 hommes* et *2 200 appareils*, dont 72 % de fabrication française.

Parmi ces appareils, 470 sont des avions de combat en ligne (chasse, reconnaissance et bombardement), dont 300 à hautes performances (Mirage III et IV). Des appareils d'origine américaine (Super-Sabre F 100 et Skyrider AD 4) doivent être remplacés par des types français. Vers 1976, tous les matériels seront de fabrication nationale.

Une autre partie du parc aérien comprend des avions d'école et d'entraînement, dont 80 % de fabrication française. Un programme de rénovation de ces matériels est en cours.

La troisième partie du parc aérien est constituée par les avions de transport (Noratlas), de liaison et les hélicoptères. Eux aussi font l'objet d'un plan de rénovation en cours d'exécution. Malheureusement, l'actuel budget d'austérité a obligé l'aviation française à ralentir certaines améliorations antérieurement envisagées.

La même observation s'applique également à la Marine.

3. *Les forces navales françaises*

Elles ont donné lieu, au printemps 1970, à une divergence de vues qui s'est traduite par la démission de l'amiral Patou, chef d'état-major de la Marine. Cet officier général estimait que la place faite à son armée était insuffisante.

La flotte actuelle comprend un effectif de 68 586 hommes et un tonnage qui s'élevait fin 1970 à 379 500 tonnes. Dans ce total les grands bâtiments — porte-avions, porte-hélicoptères, croiseurs, frégates lance-engins — comptaient 90 600 tonnes, les escorteurs 88 000, les sous-marins 17 400, les navires de débarquement 25 000, les bâtiments auxiliaires 122 000.

En outre, les constructions en cours portaient sur 55 500 tonnes, dont 31 600 pour les bâtiments de surface et 23 900 pour les sous-marins.

Or, cette flotte ne satisfait pas nombre de marins français. Et il semble bien que l'amiral démissionnaire ait partagé cette manière de voir qui a été exposée, en 1968, dans une étude établie par les officiers stagiaires de l'Ecole de guerre navale, et intitulée « Augure 68 ». Ce document entendait préciser et chiffrer un programme de marine moderne, préconisé par ses auteurs et, semble-t-il, par leurs chefs.

Pour eux, la flotte française devait être largement équipée pour une double vocation, nucléaire et classique. Le prix de revient du programme exposé était assez élevé: 1 % du P.N.B., c'est-à-dire le quart du budget militaire de l'époque (4 % du P.N.B.). Ce coût était justifié, selon les rédacteurs de l'étude considérée, par le souci « de ne pas nous laisser distancer ... avec le risque d'aboutir à un partage d'activités et d'influence entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., véritable Yalta maritime, qui réduirait à néant notre liberté dans le monde... »

Le rapport insistait sur la vocation « dissuasive » que pouvait et devait comporter la marine envisagée. Aucun point terrestre, était-il dit dans « Augure 68 », ne se trouve à plus de 3500 km de la mer, alors que, pour atteindre de terre un objectif situé dans l'hémisphère ayant le lieu de lancement pour centre, il faut aux engins tirés de ce point une portée supérieure à 10 000 km. Ces considérations devaient conférer à la Marine française une vocation nucléaire essentielle.

Pour les missions de type classique, les auteurs du projet suggéraient un « nombre important d'unités », notamment des porte-avions de 50 000 t, alors que la valeur actuelle de ce navire — excellente cible pour fusées, selon ses détracteurs — est actuellement très contestée...

Quoi qu'il en soit, les stagiaires de l'Ecole de guerre navale estimaient qu'une importante « Flotte de rétorsion » française s'imposait. Elle devrait comprendre des navires lance-engins Surface-Surface, des

S.N.L.E¹ d'attaque, ainsi que des navires amphibiés rapides, pour les débarquements outre-mer.

Il est incontestable que l'actuelle Marine de guerre de moins de 400 000 t est loin de constituer, en nombre et en qualité, une force navale répondant à cette notion de « Flotte de rétorsion ». D'ailleurs, au lieu des 7 milliards de francs que comportait l'évaluation du rapport considéré, un plus modeste budget de 4,72 milliards seulement a été accordé aux marins français pour 1970, passé à 5,22 milliards en 1971.

L'on peut admettre que, selon les prévisions du troisième plan, la Marine française présentera vers 1980 les caractéristiques suivantes, puisque en 1975, beaucoup de navires seront trop vieux (20 ans).

1. 5 S.N.L.E., dont deux constamment en station. Ils constitueront l'élément essentiel de la force de dissuasion française.

2. *Une « ossature » de 7 grands navires:*

- 2 porte-avions;
- 1 porte-hélicoptères;
- la « Jeanne d'Arc » (croiseur porte-hélicoptères);
- 1 croiseur modernisé (« Colbert »);
- 2 frégates lance-missiles (« Suffren » et « Duquesne »).

Et une *demi-douzaine d'escorteurs de 3500 à 5000 t*, ainsi qu'une *dizaine de navires d'avant 1958* et dont la modernisation datera d'au moins 10 ans.

3. *Bâtiments légers:*

Environ 25 navires antisous-marins, dont plus de la moitié formés d'aviso récents de 1200 t à vocation de défense ASM côtière.

Pour les *sous-marins classiques*: du fait des retraits des unités vieillies: 13 seulement (éventuellement 19, si les « Narval », refondus, sont maintenus en service).

La *flotte auxiliaire*: ne disposera guère que de 5 petits bâtiments logistiques récents et d'un seul pétrolier ravitailleur moderne, les autres unités étant vieillies.

4. *Aéronautique:*

100 avions embarqués et 30 patrouilleurs à terre.

¹ Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins.

En bref, en 1980 **la Marine française ne pourra plus remplir toutes ses missions théoriques**: surveillance des atterrages métropolitains; soutien des intérêts d'outre-mer; protection du commerce extérieur; présence française à l'extérieur, en Méditerranée notamment. **Seule une force nucléaire stratégique importante sera mise en œuvre par les forces navales.**

En outre, les développements récents remettent en cause certaines idées dominantes du projet de 1968. En particulier, le S.N.L.E., c'est-à-dire le sous-marin nucléaire lanceur d'engins, sera peut-être plus vulnérable, dans un proche avenir, que dans le passé. Car les méthodes de détection progressent de jour en jour dans ce domaine, par les procédés acoustiques et sonores. Et il y a les performances continuellement accrues des avions-espions, notamment grâce aux rayons infrarouges.

En bref, le rôle de la Marine française semble être, dans l'avenir, moins dominant que ne l'espéraient de nombreux chefs navals. Il est probable que les dirigeants de la Défense nationale française estimeront préférable une certaine répartition des missions nucléaires entre les différentes armées, au lieu d'en confier l'exécution essentiellement aux marins. Par ailleurs, des considérations budgétaires et l'importance du Corps de bataille trop longtemps négligé au profit de la force stratégique, rendront impossibles dans un avenir proche une sensible réalisation du programme ambitieux « Augure 68 ». Et puis, il y a lieu de considérer aussi les « forces à vocation D.O.T. », peut-être insuffisamment développées et auxquelles les chefs militaires et politiques français semblent accorder actuellement un intérêt accru.

IV. LA DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE

Mais qu'est au juste cette D.O.T.? Précisons de suite qu'il s'agit là moins d'un commandement proprement dit que d'un concept de défense en surface sur l'ensemble du territoire français.

Certes, en temps de paix, un « inspecteur de la D.O.T. » — actuellement le général Hallé — existe pour superviser cette branche de la défense française. Mais en cas de conflit ce poste serait supprimé et son titulaire du moment serait adjoint au commandant du théâtre d'opérations, en quelque sorte comme conseiller.

L'appellation de « D.O.T. » a été définie par le général Fourquet en ces termes: « L'organisation qui met en œuvre des forces du territoire

destinées principalement et en priorité à protéger les bases de la F.N.S. (Force nucléaire stratégique) et à permettre la liberté d'action gouvernementale. » Leurs missions ont été précisées par le chef d'état-major des armées, au nombre de 7 :

1. Protection des bases de la F.N.S. et des points sensibles d'intérêt gouvernemental.
2. Participation aux combats des forces opérationnelles de manœuvre.
3. Destruction d'éléments ennemis infiltrés ou aéroportés.
4. Protection de la mobilisation et du soutien logistique.
5. Participation à l'application du Plan de protection.
6. Participation au maintien de l'ordre.
7. Préparation et activation des zones de résistance militaire.

En somme, l'activité des forces de D.O.T. peut déboucher éventuellement sur la résistance clandestine. Mais l'efficacité d'une telle entreprise dépend largement de la détermination de l'ensemble de la population — civile et militaire — de se battre résolument partout et en pratiquant toutes les formes de la résistance possible. Cette volonté prendrait toute sa valeur dans le combat contre un ennemi ayant occupé tout le territoire et s'y comportant en méconnaissant toutes les lois nationales et internationales, voire simplement humaines.

Et la nécessité s'impose de prévoir le combat ouvert ou clandestin dans un tel contexte, différent fondamentalement de celui de la guerre traditionnelle. Il faut donc préparer ceux qui deviendraient les chefs de la résistance nationale à ce combat sans merci.

Les petits cadres, dans ce genre de lutte, prennent une importance de premier ordre. Car il leur faudra, pour remplir tout l'éventail des missions pouvant leur incomber, non seulement la formation militaire classique, afin de pouvoir agir, le cas échéant, dans le cadre du Corps de bataille et y mener les opérations de type traditionnel. Mais ils devront être capables aussi de mettre en œuvre — outre les dons de commandement et d'initiative indispensables à tout soldat d'un certain grade — une parfaite aptitude à pratiquer la « survie » dans des endroits écartés, parfois sans ravitaillement régulier et à l'aide des seules ressources de la nature. Ils auront à s'adapter à la population dans certains cas et à profiter du soutien de celle-ci. Il leur faudra surtout se préparer à vivre et à combattre loin de

leurs chefs directs, avec parfois de simples consignes générales, mais en s'efforçant d'adapter les intentions de l'autorité supérieure aux circonstances locales, souvent foncièrement différentes des prévisions du commandement. Ils devront accepter de grands risques et des responsabilités bien plus importantes que celles des cadres subalternes de l'armée régulière.

Les chefs supérieurs, eux aussi, auront à s'ajuster à un contexte très différent de celui de la guerre régulière, tout en se préparant à passer éventuellement aux formes traditionnelles du combat dans le cadre de grandes unités de type classique, nationales ou alliées. Pour l'exercice courant de leur autorité, la directive large, même aux cadres subalternes, remplacera la plupart du temps l'ordre précis. Par contre, ils auront à prévoir des opérations précises pour des missions de détail déterminées, suivies ensuite d'une large décentralisation. Par ailleurs, la voie hiérarchique n'aura pas toujours sa rigueur habituelle, la mission l'emportant souvent sur la subordination du commandement, à tous les niveaux.

Sur le plan technique du ravitaillement, des prévisions en dehors du cadre logistique régulier devront assurer la vie des petits détachements qui formeront la trame de l'effort de résistance. Il faudra prévoir le transport de ces hommes pour des missions déterminées, par les voies les plus appropriées: terre, mer, air, dans ce dernier cas par avion ou par hélicoptère. Il conviendra de concilier le scientifique et l'humain, la planification et l'improvisation, l'orthodoxe et l'imprévu.

Mais a-t-on vraiment envisagé une formation adéquate pour de telles actions? Un entraînement « commando » a été donné à des officiers, afin de permettre à ceux-ci de répercuter sur leur entourage leurs connaissances ainsi acquises en la matière.

En fait, il faudrait de nombreux exercices d'application pour former les cadres, et aussi les populations, aux réflexes de la lutte clandestine. Car le concours des habitants est indispensable à la réussite de l'action contre l'occupant. Les journaux ont d'ailleurs signalé l'aide apportée par la population d'Ille-et-Vilaine aux participants de l'exercice « Hermine », au printemps 1970, en Bretagne. Et c'est cette disponibilité du citoyen qu'il faut cultiver et entretenir dès le temps de paix. En d'autres termes l'esprit de résistance ne doit pas s'éteindre avec ceux qui l'ont pratiqué au cours de la dernière guerre mondiale. Il est des leçons qui ne doivent pas être perdues.

Il convient de remarquer que le cadre pour la formation des troupes de la population existe. C'est celui des *Zones de défense*. Actuellement celles-ci sont au nombre de sept:

Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Lyon, Metz, Marseille.

A l'intérieur de ces zones existe une concordance entre les circonscriptions militaires et civiles. Les chefs respectifs sont le préfet de zone et le général commandant la région et la zone (en temps de guerre pour celle-ci).

Au-dessous de ce niveau existe également une correspondance des échelons, représentés ici par le préfet et le délégué militaire départemental. Le niveau intermédiaire est caractérisé par la *circonscription d'action régionale* et le *général commandant la division militaire*. Les circonscriptions d'action régionale (C.A.R.) sont au nombre de 21.

Une certaine adaptation des circonscriptions aériennes a été réalisée sous la forme de 4 *régions aériennes*: Paris, Bordeaux, Aix, Metz, chacune ajustée à une ou plusieurs régions militaires.

De même, 3 *régions maritimes* existent pour les littoraux de la Manche, de l'Atlantique, de la Méditerranée et de la Corse: *Cherbourg, Brest, Toulon*.

Le cadre pour une D.O.T. existe donc. Mais encore convient-il de bien se rendre compte de la « philosophie » de la défense opérationnelle du territoire et de procéder à un inventaire des moyens actuels.

La « philosophie » de la D.O.T.

Une sorte de frontière semble s'être établie entre le domaine du combat du Corps de bataille et celui de la D.O.T., alors qu'en fait les deux actions s'interpénètrent et se complètent mutuellement. Ce qui les distingue, en réalité, c'est tout simplement la différence de leurs « vocations » de principe:

celle des forces de manœuvre est liée à une *mission stratégique*;
l'action de la D.O.T. se réfère surtout au *territoire*.

En fait, la bataille est globale et unique. Elle résulte de la convergence des efforts à la fois de ceux qui œuvrent dans le cadre des grands commandements nationaux ou alliés et de ceux qui portent les responsabilités de la défense dans une circonscription territoriale. Mais il reste bien entendu que les forces à vocation D.O.T. peuvent, à tout moment, être

appelées à coopérer directement à l'accomplissement de la manœuvre stratégique, souvent sous les ordres directs des chefs du Corps de bataille.

Quant à la convergence des efforts entre autorités civiles et militaires, elle est assurée par des comités ou états-majors mixtes, mis en œuvre en cas de conflit. Mais quels sont les moyens dont dispose la D.O.T.?

Les moyens de la D.O.T.

Du point de vue civil, elle dispose principalement des forces de police, du renseignement et du maintien de l'ordre: police municipale, sûreté nationale, C.R.S., renseignements généraux. Eventuellement: de la douane, des forestiers et du personnel de l'inscription maritime.

Du point de vue militaire, elle a à son service des éléments de l'armée de terre et la gendarmerie, complétés par des formations aériennes et navales.

Ces moyens ont l'avantage d'être étroitement associés à la population civile et d'être articulés en détachements locaux, mixtes ou non. La collaboration des habitants peut jouer ici un rôle important, notamment en matière de renseignement et pour la défense des points sensibles, avec ou sans constitution d'unités de partisans.

Les cadres de l'action combinée sont formés surtout par les brigades de *gendarmerie*, en particulier pour la transmission du renseignement et la recherche de ce dernier. Des escadrons mobiles renforcent d'ailleurs les brigades de la gendarmerie locale.

Au niveau des *divisions militaires* un état-major doté de moyens de transmissions permet d'encadrer tous les éléments militaires ou paramilitaires de la circonscription.

Par *département* est levé, à la mobilisation, un régiment divisionnaire, autour d'un noyau actif. Sa composition sera variable, en fonction du rôle à jouer par la département dans la Défense du territoire. On peut prévoir en tout une centaine de ces régiments.

Mais à ces éléments divers locaux, peuvent s'ajouter des *moyens d'intervention* mis sur pied à des échelons élevés. Ce sont des éléments groupés en *Brigades du territoire*, composées essentiellement de régiments d'infanterie type « commando », de régiments de cavalerie et de l'arme blindée, de détachements du génie, du train, d'unités de gendarmerie mobile et de marine.

Deux de ces brigades existent dès le temps de paix:
la 27^e *Brigade alpine*, en 5^e Région militaire (Lyon);
la 17^e *Brigade*, en 7^e Région militaire (Marseille).

Les autres états-majors de brigade doivent être constitués par une mobilisation rapide, à l'aide d'officiers d'active ou de réserve instruits à cet effet. L'actuelle organisation, en Régions et Divisions militaires, doit permettre une mise en œuvre adéquate de la défense en surface du pays.

Certains auteurs ont suggéré, pour la D.O.T. surtout, la constitution d'une milice française qui rendrait possible et aisée une sorte de mobilisation instantanée de la défense territoriale. Trois modèles pourraient en fait être pris en considération à cet effet. D'abord le précédent de la milice suisse, qui rend possible la mobilisation de 700 000 hommes en 48 heures.¹

L'autre modèle est celui de la Garde nationale américaine. Il s'agit là d'hommes qui signent un contrat de « réserve active », qui les oblige à certains exercices chaque année, dans une formation dans laquelle ils peuvent en quelque sorte faire carrière, avec la perspective d'une retraite proportionnelle aux services effectués. La Garde nationale américaine a fait ses preuves et des généraux de l'armée active en sont sortis. Elle peut être convoquée, non seulement en cas de guerre, mais également pour le maintien de l'ordre, mesure d'ailleurs contestable. Quoi qu'il en soit, le nombre de candidats est toujours plus grand que celui des places disponibles, ce qui permet une sélection du personnel.

Un autre modèle serait celui des U.T. (Unités territoriales) utilisé pendant les opérations d'Algérie. Il s'agissait là d'hommes servant en quelque sorte à temps partiel, c'est-à-dire non constamment soustraits à l'économie et à la vie courante du pays. Des formations inspirées de ce type pourraient du moins assumer certaines missions à l'arrière, en particulier la garde des points sensibles, moyennant un nombre limité d'heures ou de jours de service.

Quoi qu'il en soit, il serait indiqué de trouver une formule permettant, au prix de dépenses relativement réduites, de former un plus grand nombre d'hommes pour la D.O.T. Et certains d'entre eux devraient recevoir la formation « commando ». Celle-ci serait avantageusement

¹ Il s'agit des effectifs que la France pouvait mettre sur pied, pour sa D.O.T., avec le système envisagé. *Réd.*

donnée à un grand nombre d'officiers de réserve. Car tous gagnent à être préparés non seulement au combat classique adapté à l'ambiance nucléaire, mais aussi aux aspects si divers de la lutte indirecte contre un ennemi occupant le territoire.

V. CONCLUSION

Le concept de la politique militaire française, au terme de notre brève étude, apparaît comme parfaitement logique. Et pourtant, dans le contexte technologique et géopolitique du moment, il est certain que la défense de « l'Etat seul » cesse d'être pensable: il faut donc s'intégrer dans un système interallié ou du moins être constamment prêt à le rejoindre à l'heure du danger.

En fait, la formule française — si séduisante en théorie — s'est heurtée pour sa concrétisation à des difficultés financières insurmontables. En dépit des lourds sacrifices imposés au contribuable pendant des années, le bilan des trois catégories de moyens si judicieusement envisagés reste insuffisant.

En effet, la force de frappe comprend des Mirages IV exposés à la détection soviétique. Les S.S.B.S. du Plateau d'Albion risquent peut-être d'être les cibles des SS9 russes, supposés capables de détruire les installations « Minuteman » des Etats-Unis. Quant aux S.N.L.E., ils seront susceptibles bientôt d'être repérés par des avions-espions ou par d'autres moyens.

Certes, les mêmes risques sont encourus par les armes américaines. Mais celles-ci, en raison de leur grand nombre, auront toujours des chances de survivre à une attaque dans une proportion qui leur permettrait, en tout état de cause, d'infliger à l'adversaire des dommages catastrophiques.

A côté de l'arme atomique restreinte, un corps de bataille moderne et mobile, bientôt doté de moyens nucléaires tactiques, ne met en ligne que 5 divisions, 6 si les forces d'intervention lui sont affectées pour l'emploi. Même augmenté des 2 Brigades du territoire du temps de paix, renforcé de la majeure partie des brigades mises sur pied à la mobilisation et des régiments du type « commando », il représentera encore peu de chose. Il ne sera aucunement comparable aux 93 divisions françaises de mai 1940 qui — à côté de 22 divisions belges, 10 divisions britanniques

et 1 polonaise — ont été — entre Bâle et la mer du Nord — incapables de résister aux 136 allemandes, bien équipées, en blindés surtout.

Or, les forces de l'Est sont actuellement en mesure d'engager 100 divisions soviétiques et une cinquantaine de divisions satellites face au front atlantique. Ce dernier, en temps de paix, ne compte, dans le secteur Centre-Europe, que 26 divisions, les deux françaises comprises, opposées à plus de 60 divisions du Pacte de Varsovie. Il est incontestable que les nombreuses divisions françaises, sacrifiées à la Force de frappe, font ici cruellement défaut. Et leur absence pourrait avoir pour effet, en cas d'agression, d'abaisser sérieusement le seuil atomique...

Si l'aviation, une fois le programme de rénovation en cours achevé, a des chances de remplir sa mission, par contre, la Marine de moins de 400 000 tonnes ne semble pas devoir être capable de répondre à la vocation stratégique que lui attribuait « Augure 68 ».

Il y a là une situation incontestablement regrettable, fruit lointain d'une certaine incompréhension américaine, suivie d'une réaction française excessive. A vrai dire, il serait vain d'épiloguer ici, sur un état de fait pour lequel, selon le général Norstad, les alliés atlantiques sont « tous coupables ». En réalité, la crise dont la dégagement français a été la manifestation la plus spectaculaire est maintenant quelque peu surmontée. Pour la France, le refus de l'intégration a été suivi d'une « concertation » bénéfique, entre elle et ses alliés. Et puis, le président des Etats-Unis a pris conscience de la véritable mission de la première puissance mondiale : la coordination, au sommet, des efforts de l'ensemble des organisations des nations encore libres, la responsabilité de la défense périphérique incombant, dans chaque continent, aux associés locaux, c'est-à-dire aux Européens atlantiques en Europe.

Au sein de l'Alliance, cette répartition des tâches sera facilitée par l'actuel développement de l'unification en cours sur le plan de la C.E.E., d'où doit découler une certaine concertation politique entre partenaires de la communauté des Six, en voie d'élargissement.

Dans ce contexte nouveau — et surtout si une coopération technologique s'accentuait entre Européens et Américains — pourrait être réduit l'actuel handicap français dans les trois domaines étudiés, dans lesquels les forces considérées joueraient alors — au bénéfice de toute l'Alliance — leur rôle potentiel incontestable... et souhaitable.

Colonel Fernand-Thiébaut SCHNEIDER